



Sud Collectivités Territoriales de Saint-Herblain

Bertrand AFFILÉ
Maire de Saint-Herblain
BP 50167
44802 Saint-Herblain

Saint-Herblain, le 27 mai 2026

Objet : Préavis de grève Marche des Fiertés

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la journée de la Marche des Fiertés, notre organisation syndicale souhaite affirmer son engagement pour l'égalité, la dignité et le respect de toutes les personnes, quelles que soient leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre.

Le syndicat SUD dépose un **préavis de grève pour la journée de la Marche des Fiertés du samedi 13 juin 2026 à partir de 0h01**. Afin de permettre aux agent·es de la Ville de Saint-Herblain qui le souhaitent de participer à cette mobilisation militante en faveur de l'égalité des droits et contre toutes les formes de discriminations, qu'elles soient fondées sur le sexe, le genre, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

À cette occasion, **nous demandons à la Ville de Saint-Herblain de prendre des engagements concrets** pour :

- Renforcer les politiques d'inclusion et de lutte contre les discriminations au sein de la collectivité ;
- Promouvoir activement l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que les droits des personnes LGBTQIA+ ;
- Assurer la formation des agent·es et de l'encadrement sur les enjeux liés aux discriminations sexistes et LGBTQIAphobes.

Le combat pour l'égalité est un pilier de la démocratie sociale. Il est de notre devoir syndical de le porter.

Pour le bureau de SUD,
Le Secrétaire de la section SUD CT Saint-Herblain

David JANNIN